

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE
DE GRENADE-SUR-GARONNE
Séance du 5 juillet 2022

Le mardi 05.07.2022, à 19 heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Grenade, régulièrement convoqués (date de la convocation : 28.06.2022), se sont réunis sous la présidence de M. DELMAS Jean-Paul, Maire de Grenade.

Étaient présents :

M. DELMAS Jean-Paul, Maire de Grenade.

Mme MOREL CAYE Françoise, M. NAPOLI François, Mme BOULAY Dominique, Maires Adjoints.

Les conseillers municipaux :

M. LOQUET Pierre, M. CAUBET Christian, M. MONBRUN René, Mme GENDRE Claudie, M. BEN AÏOUN Henri, Mme MERLO SERVENTI Catherine, M. BOURBON Philippe, M. PEEL Laurent, Mme MOREEL Valérie, M. MARTINET Florent, Mme IBRES Laetitia, Mme VIDAL Aurélie.

Représentés : M. VIDONI-PERIN Thierry (par Mme IBRES), Mme TAURINES Anna (par Mme IBRES), Mme AUREL Josie (par Mme MOREL CAYE), Mme D'ANNUNZIO Monique (par Mme MERLO SERVENTI), Mme BRIEZ Dominique (par Mme MOREEL), M. DOUCHEZ Dominique (par M. DELMAS), M. XILLO Michel (par M. BOURBON), Mme LOUGE (par M. DELMAS).

Excusée : Mme GARCIA Hélène.

Absents : Mme MANZON Sabine, M. MILLO-CHLUSKI Romain, M. POCHON Pascal.

Secrétaire : Mme MOREL CAYE Françoise.

(En application du V de l'article 10 de la loi n° 2021-1465 du 10.11.2021 portant diverses dispositions sanitaires, et plus particulièrement concernant la tenue des assemblées délibérantes locales : du 10.11.2021 au 31.07.2022, poursuite des mesures dérogatoires pendant l'état d'urgence sanitaire, notamment fixation du quorum au tiers des membres présents, et possibilité de deux pouvoirs au lieu d'un).

Délibération n° 70-2022.

Acquisition de la parcelle F n° 2829p à la SA d'HLM ALTEAL et des parcelles F n° 3018p, 3004p, 3023p et 3024p à l'ASL de la Croix de Lamouzie.

Considérant le projet d'aménagements urbains en entrée de ville et notamment la création d'un giratoire à l'intersection RD 17 & Chemin de Piquette,

Considérant la nécessité d'acquérir le foncier nécessaire à la réalisation de ce giratoire,

Considérant la procédure amiable engagée avec la SA d'HLM ALTEAL propriétaire de la parcelle cadastrée section F n° 2829 d'une contenance totale de 8 963 m², située lieu-dit « Croix de Lamouzie » à Grenade, et avec l'Association Syndicale Libre de la Croix de Lamouzie, propriétaire des parcelles cadastrées section F n° 3018 d'une contenance totale de 2 490 m², section F n° 3004 d'une contenance totale de 1 108 m², section F n° 3023 d'une contenance totale de 85 m² et section F n° 3024 d'une contenance totale de 86 m², situées lieu-dit « Croix de Lamouzie » à Grenade,

Considérant que s'agissant d'un bien dont la valeur vénale est inférieure à 180.000 €, seuil de consultation du Domaine, la commune est invitée à négocier au mieux de ses intérêts,

Considérant l'accord des propriétaires,

Sur proposition de Mme BOULAY, Adjointe à l'urbanisme,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

▪ **décide de l'acquisition** par la Commune de Grenade :

- ✓ de 1 134 m² issus de la parcelle cadastrée section F n° 2829, d'une contenance totale de 8 963 m², située lieu-dit « Croix de Lamouzie » à Grenade (cf plan de situation), appartenant à la **SA d'HLM ALTEAL**, au prix de 61,73€/m², soit la somme de **70.000 €** (Soixante-dix mille euros),
- ✓ de 94,10 m² issus de la parcelle cadastrée section F n° 3018, d'une contenance totale de 2 490 m², située lieu-dit « Croix de Lamouzie » à Grenade (cf plan de situation), appartenant à **l'ASL de la Croix de Lamouzie**, au prix de **1 €** (un euro).

Accusé de réception en préfecture
031-213102320-20220705-70-2022-DE
Date de télétransmission : 07/07/2022
Date de réception préfecture : 07/07/2022

- ✓ de 61,50 m² issus de la parcelle cadastrée section F n° 3023, d'une contenance totale de 85 m², située lieu-dit « Croix de Lamouziez » à Grenade (cf plan de situation), appartenant à l'ASL de la Croix de Lamouziez, au prix de 1 € (un euro).
 - ✓ de 0,67 m² issus de la parcelle cadastrée section F n° 3024, d'une contenance totale de 86 m², située lieu-dit « Croix de Lamouziez » à Grenade (cf plan de situation), appartenant à l'ASL de la Croix de Lamouziez, au prix de 1 € (un euro).
 - ✓ de 104,62 m² issus de la parcelle cadastrée section F n° 3026, d'une contenance totale de 1 108 m², située lieu-dit « Croix de Lamouziez » à Grenade (cf plan de situation), appartenant à l'ASL de la Croix de Lamouziez, au prix de 1 € (un euro).
- **autorise M. le Maire à signer tous documents utiles** à la réalisation de ces acquisitions et notamment les actes authentiques en l'Etude de Me. LALLIAS, Notaire à Grenade.
 - **précise que les crédits nécessaires ont été inscrits au budget de la commune.**
 - **décide du classement de ces parcelles dans le domaine public communal**, dès lors qu'elles seront propriété de la Commune.

Pour extrait conforme,
Jean-Paul DELMAS,
Maire de Grenade,



Accusé de réception en préfecture
031-213102320-20220705-70-2022-DE
Date de télétransmission : 07/07/2022
Date de réception préfecture : 07/07/2022

Accusé de réception en préfecture
031-213102320-20220705-70-2022-DE
Date de télétransmission : 07/07/2022
Date de réception préfecture : 07/07/2022

Accusé de réception en préfecture
031-213102320-20220705-70-2022-DE
Date de télétransmission : 07/07/2022
Date de réception préfecture : 07/07/2022